

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0755 du 25/07/2018

Arrêté du 16 juin 2018

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2018.

Date d'application : 01/10/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2018.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2018



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

rapportant et portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2018

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la circulaire du 22 décembre 2017 relative au classement général des postes comptables au 1^{er} janvier 2018 ;
- Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire n° 3 du 7 février 2018 portant affectation d'administrateurs des finances publiques adjoints, d'inspecteurs principaux des finances publiques et d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2018 ;

ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 15 février 2018, en tant qu'elles concernent l'affectation de M. Jean-Pierre JOURDAA, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe.

Nom	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade	Date d'affectation
JOURDAA	Jean-Pierre	149259	DDFiP de la Vienne TS BIARD	DDFiP de la Vienne Emploi administratif	IDIV FIP HORS CL	01/07/2018
JOURDAA	Jean-Pierre	149259	DDFiP de la Vienne Emploi administratif	DDFiP de la Vienne TS PAIERIE DÉPARTEMENTALE DE LA VIENNE	IDIV FIP HORS CL	01/10/2018

Article 2 : l'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, dont le nom suit, est affecté dans les fonctions ci-dessous désignées :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade	Date d'affectation
JOURDAA	Jean-Pierre	149259	DDFiP de la Vienne Emploi administratif	DDFiP de la Vienne TS PAIERIE DÉPARTEMENTALE DE LA VIENNE	IDIV FIP HORS CL	01/10/2018

Article 3 : les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit

FAIT À PARIS, LE 16 JUIN 2018

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH - 1B,

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756